

Société REBAB COMPANY S.A LIMITED

BILAN (ACTIF)

Tableau n° 1 a Exercice du 01/01/14 AU 31/12/14

	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	690 000,00	690 000,00	,00	,00
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	690 000,00	690 000,00	,00	,00
Primes de remboursement des obligations			,00	,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	,00	,00	,00	,00
Immobilisations en recherche et développement			,00	,00
Brevets, marques droits et valeurs similaires			,00	,00
Fonds commercial			,00	,00
Autres immobilisations incorporelles			,00	,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	,00	,00	,00	,00
Terrains	,00	,00	,00	,00
Constructions	,00	,00	,00	,00
Installations techniques, matériel et outillage	,00	,00	,00	,00
Matériel de transport	,00	,00	,00	,00
Matériel, matériel de bureau et aménagements divers	,00	,00	,00	,00
Autres immobilisations corporelles	,00	,00	,00	,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	43 442 978,02	3 409 021,13	40 033 956,89	40 033 956,89
Prêts immobilisés			,00	,00
Autres créances financières			,00	,00
Titres de participation	43 442 978,02	3 409 021,13	40 033 956,89	40 033 956,89
Autres titres immobilisés			,00	,00
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)	,00		,00	,00
Diminution des créances immobilisées			,00	,00
Augmentation des dettes financières			,00	,00
TOTAL I (A+B+C+D+E)	44 132 978,02	4 099 021,13	40 033 956,89	40 033 956,89
STOCKS (F)	,00	,00	,00	,00
Marchandises	,00	,00	,00	,00
Matières et fournitures consommables	,00	,00	,00	,00
Produits en cours	,00	,00	,00	,00
Produits intermédiaires et produits résiduels divers	,00	,00	,00	,00
Produits fins	,00	,00	,00	,00
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANTS (G)	2 554 419,43	,00	2 554 419,43	3 079 379,44
Fournis, débiteurs, avances et acomptes			,00	,00
Clients et comptes rattachés			,00	,00
Personnel			,00	,00
Etat	2 554 419,44	,00	2 554 419,44	3 079 379,44
Comptes d'associés	,00	,00	,00	,00
Autres débiteurs	,00	,00	,00	,00
Compte de régularisation, Actif	-0,01	,00	-0,01	,00
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENTS (H)	11 775 706,32		11 775 706,32	11 111 943,74
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)	,00		,00	,00
(Eléments circulants)			,00	,00
TOTAL II (F+G+H+I)	14 330 125,75	,00	14 330 125,75	14 191 323,18
TRESORERIE-ACTIF	146 455,79	,00	146 455,79	141 161,84
Chèques et valeurs à encaisser	,00	,00	,00	,00
Banque, I.G. et C.C.P	146 455,79	,00	146 455,79	141 161,84
Caisse, Régies d'avances et crédits	,00	,00	,00	,00
TOTAL III	146 455,79	,00	146 455,79	141 161,84
TOTAL GENERAL (I+II+III)	58 609 559,56	4 099 021,13	54 510 538,43	54 366 441,91

BILAN (PASSIF)

Tableau n° 1 b Exercice du 01/01/14 AU 31/12/14

	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT
	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES			
Capital social du personnel (1)	17 645 600,00	17 645 600,00	17 645 600,00
moins: actionnaires capital souscrit non appelé			
Capital appelé dont versé			
Prime d'émission de fusion d'apport	2 646 765,00	2 646 765,00	2 646 765,00
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	1 764 560,00	1 764 560,00	1 764 560,00
Autres réserves	1 622 301,71	1 622 301,71	1 622 301,71
Rapport à nouveau (2)	29 959 413,38	29 935 191,80	29 935 191,80
Résultats nets en instance d'affectation (2)			
Résultat net de l'exercice (2)	469 989,29	377 133,58	377 133,58
Total des capitaux propres (A)	54 108 629,38	53 991 552,09	53 991 552,09
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	,00	,00	,00
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées	,00	,00	,00
DETTES DE FINANCEMENT			
Emprunts obligataires			
Autres dettes de financement			
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	,00	,00	,00
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)	,00	,00	,00
Augmentation des créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
TOTAL I (A+B+C+D+E)	54 108 629,38	53 991 552,09	53 991 552,09
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	391 372,57	359 442,98	359 442,98
Fournisseurs et comptes rattachés	,00	,00	,00
Clients créditeurs, avances et acomptes	,00	,00	,00
Personnel	,00	,00	,00
Organismes sociaux	,00	,00	,00
Etat	103 306,48	3 551,30	3 551,30
Comptes d'associés	127 856,00	231 276,00	231 276,00
Autres créanciers	160 210,09	124 615,68	124 615,68
Comptes de régularisation-passif			
Autres PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	,00	,00	,00
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (H)	,00	,00	,00
(Eléments circulants)			
TOTAL II (F+G+H)	391 372,57	359 442,98	359 442,98
TRESORERIE-PASSIF	10 536,48	15 446,84	15 446,84
Credits d'escompte	,00	,00	,00
Credits de trésorerie	10 536,48	15 446,84	15 446,84
Banques (soldes créditeurs)			
TOTAL III	10 536,48	15 446,84	15 446,84
TOTAL GENERAL (I+II+III)	54 510 538,43	54 366 441,91	54 366 441,91

(1) Capital personnel (débiteur : -)
(2) Bénéficiaire (-) déficitaire : (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)

Tableau n° 2 a Exercice du 01/01/14 AU 31/12/14

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
I PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)			,00	,00
Ventes de biens et services produits			,00	,00
Chiffre d'affaires			,00	,00
Produits nets cessions de titres de placement	,00		,00	,00
Produits des titres de participation	225 000,00		225 000,00	90 000,00
Intérêts et autres produits assimilés	643 861,55		643 861,55	622 408,15
Autres produits d'exploitation	90 000,00		90 000,00	90 000,00
Reprise d'exploitations, transferts de charges			,00	,00
TOTAL I	958 861,55	,00	958 861,55	802 408,15
II CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges d'intérêts	,00		,00	,00
Achats consommés (2) de matières et fournitures	,00		,00	,00
Autres charges externes	417 344,07	,00	417 344,07	319 252,92
Impôts et taxes	1 580,00		1 580,00	3 160,00
Charges de personnel	,00		,00	,00
Autres charges d'exploitation	67 941,19		67 941,19	67 941,18
Dotations d'exploitation	,00		,00	230 000,47
TOTAL II	486 865,26	,00	486 865,26	620 354,57
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			471 996,29	182 053,58
IV PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	,00		,00	,00
Gains de change	,00		,00	,00
Intérêts et autres produits financiers	,00		,00	,00
Reprises financières, transferts de charges	,00		,00	,00
TOTAL IV	,00	,00	,00	,00
V CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	,00		,00	,00
Pertes de change	,00		,00	,00
Autres charges financières	,00		,00	,00
Dotations financières	,00		,00	,00
TOTAL V	,00	,00	,00	,00
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)			,00	,00
VII RESULTAT COURANT (II+VI)			471 996,29	182 053,58

1) Variation de stocks : stock final-stock initial+augmentation(+); diminution(-)
2) Achats revendus ou consommés achats-variation de stocks.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (SUITE)

Tableau n° 2 b Exercice du 01/01/14 AU 31/12/14

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
VII RESULTAT COURANT(reports)			471 996,29	182 053,58
VIII PRODUITS NON COURANTS				
Produits de cessions d'immobilisations			,00	,00
Subventions d'équilibre			,00	,00
Reprises sur subventions d'investissement			,00	,00
Autres produits non courants	111 276,00		111 276,00	200 100,00
Reprises non courantes transferts de charges			,00	,00
TOTAL VIII	111 276,00	,00	111 276,00	200 100,00
IX CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées			,00	,00
Subventions accordées			,00	,00
Autres charges non courantes	8 287,00		8 287,00	,00
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions			,00	,00
TOTAL IX	8 287,00	,00	8 287,00	,00
X RESULTAT NON COURANT(VIII-IX)			102 989,00	200 100,00
XI RESULTAT AVANT IMPOTS(VII+X)			574 985,29	382 153,58
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS			104 996,00	5 020,00
XIII RESULTAT NET(XI-XII)			469 989,29	377 133,58
XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)			1 070 137,55	1 002 508,15
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			600 148,26	625 374,57
XVI RESULTAT NET (total des produits-total des charges)			469 989,29	377 133,58

Société REBAB COMPANY S.A LIMITED

TABLEAU DES SURETES RÉELLES DONNÉES OU REÇUES

Au 31/12/2014					
TIERS CRÉDITEURS OU TIERS DÉBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) et (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
• Sûretés données	NÉANT				
• Sûretés reçues					

(1) Gage - 1 - Hypothèque - 2 - Nantissement - 3 - Warrant - 4 - Autres - 5 - (à préciser)

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (Sûretés données) (Entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autre que le débiteur (Sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Au 31/12/2014	
ENGAGEMENTS DONNÉS	Montants exercice / Montants exercice précédent
• Avals et cautions	N é a n t
• Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires	
• Autres engagements donnés	
.....	
.....	
Total (1)	
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées	
ENGAGEMENTS REÇUS	Montants exercice / Montants exercice précédent
• Avals et cautions	
• Autres engagements reçus	
Total	

REBAB COMPANY S.A LIMITED
Société Anonyme au Capital de DH 17.645.600 Dirhams
Siège Social : 284, Bd Zerktouni Casablanca
R.C : 6 887 Casablanca

Assemblée Générale Ordinaire
Avis de réunion

Les actionnaires de la société REBAB COMPANY S.A LIMITED, Société Anonyme, au capital de 17.645.600 Dirhams ayant son siège social au 284, Boulevard Zerktouni à Casablanca sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la Société, le Lundi 01 Juin 2015 à 15 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil sur l'exercice 2014 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2014 et leur rapport spécial ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2014 et affectation du résultat annuel ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;
- Conventions réglementées conclues avec la société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette Assemblée, fournir au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titres par lui détenus, et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi sur les sociétés anonymes a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis.

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve le bilan au 31 décembre 2014 et le compte de produits et charges au 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2014 comme suit :

- Résultat net : 469.989,29 Dirhams
- Distribution d'un dividende de deux Dirhams et demi* par action : 441.140,00 Dirhams
- Le reste en report à nouveau : 28.849,29 Dirhams
- Report à nouveau : 29.988.262,67 Dirhams

*Dividende ordinaire de 2,5 dirhams par action. Le dividende sera payé à partir du 06 juillet 2015.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve tous les actes et opérations accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2014 tels qu'ils résultent des rapports et des comptes et donne quitus de leur gestion pour cet exercice, aux Administrateurs.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence à 60.000 Dirhams nets d'impôts.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la Loi 20-05, approuve les conventions et opérations conclues et réalisées au cours de l'exercice 2014.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales.



4, allée des Roseaux Angle Boulevard de Libys 20 000 Casablanca Maroc
Téléphone: (212) 05 22 38 83 82
Fax: (212) 05 22 38 83 84

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca

REBAB COMPANY S.A LIMITED

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société REBAB COMPANY S.A LIMITED comprenant le bilan et le compte de produits et charges ci-joints relatifs à la période du 1er janvier au 31 décembre 2014. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 54 108 629, dont un bénéfice net de MAD 469 989, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 31 décembre 2014, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 26 mars 2015.

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Sebti

Deloitte Audit

M. Y. SEBTI
Associé
Youssef Sebti
Associé

Ahmed Benabdhalhak
Associé

Aux Actionnaires
REBAB COMPANY S.A LIMITED
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE Du 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société REBAB COMPANY S.A LIMITED, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 54 108 629 dont un bénéfice net de MAD 469 989.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **REBAB COMPANY S.A LIMITED** au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

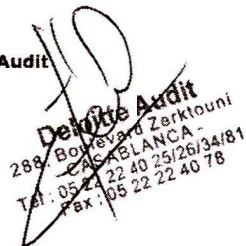
Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 17 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit



Deloitte Audit
288 Boulevard Zerktouni
CASABLANCA -
Tel : 05 22 22 40 25/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78

Ahmed Benabdelkhalik
Associé

Cabinet Sebti



YOUSSEF SEBTI
Expert Comptable
4, rue de la Liberté - Casablanca
Tel: 05 22 57 83 82/83

Youssef Sebti
Associé